

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

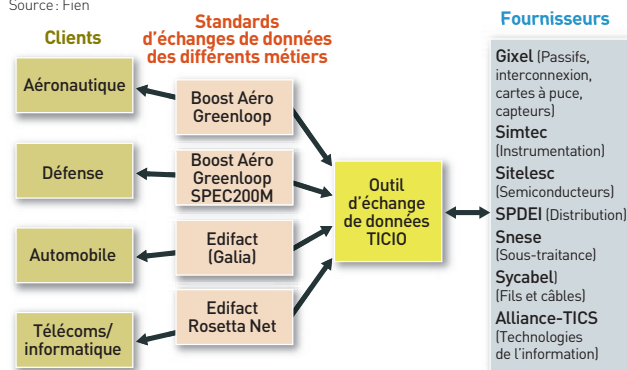
Clients et fournisseurs de l'électronique préparent un standard d'échange de données commun

La Fien (Filière des industries électroniques et numériques) vient d'initier un projet de système informatisé interopérable entre les standards de ses différents métiers et ceux de ses clients.

Un projet visant à simplifier les relations entre clients et fournisseurs de la filière électronique grâce à l'utilisation d'un standard d'échange de données numériques interopérable, vient d'être lancé. Actuellement, les modes de communications des filières consommatrices d'électronique (aéronautique, défense, automobile, télécoms, informatique) avec leurs fournisseurs, utilisent des standards différents. Cela génère pour les différents intervenants des surcoûts administratifs en saisie et ressaisie des commandes et facturations entraînant en outre un risque de non-qualité. L'élaboration d'un système d'échange de données commun devrait permettre de mettre en place des passerelles interopérables avec les différents standards utilisés, et d'améliorer ainsi la compétitivité des entreprises. Baptisé Ticio (Technologies de l'infor-

Elaboration d'un système interopérable avec les standards d'échange de données des clients

Source: Fien



L'objectif du projet Ticio est notamment de permettre aux clients et fournisseurs de la filière électronique de gagner en compétitivité grâce à une diminution des coûts administratifs.

D'une durée de deux ans, il devrait bénéficier d'un budget de 1,043M€. 48% de ce montant devrait être apportés par la DGE (Direction générale des entreprises) dans le cadre du programme TIC PME 2010 (*). Il associe la Fien (filière des industries électroniques et numériques), l'Afnet (Association française des utilisateurs d'Internet), Boost, cabinet de conseil spécialisé dans l'"e-business", Optics Valley, association qui fédère les filières de l'optique, de l'électronique et de l'ingénierie logicielle en Ile-de-France, et l'Eisti (Ecole internationale des sciences du traitement de l'information), basée à Cergy et à Pau.

JACQUES MAROUANI

(* Le programme TIC PME 2010, lancé en octobre 2005 par le ministère délégué à l'Industrie, vise à renforcer la compétitivité des PME par un meilleur usage des technologies de l'information et de la communication.

mation et des communications interopérables), ce projet a également pour vocation de favoriser la diffusion et l'appropriation d'outils d'échanges de don-

nées numériques dans les entreprises de la filière électronique, notamment les PME qui n'ont pas encore mis en place de système d'échanges de données

RECHERCHE ET INNOVATION

Propositions pour mieux valoriser la recherche publique

La recherche publique peine à valoriser ses résultats. Pour y remédier, il faudrait notamment favoriser la recherche par projet, préconise un rapport officiel réalisé à la demande des pouvoirs publics.

Un rapport préparé récemment à la demande des ministres de l'Economie et de l'Education nationale par l'ancien président de l'Anvar, Henri Guillaume, désormais inspecteur des finances, et Jean-Richard Cytermann, inspecteur général de l'administration, de l'éducation et de la recherche, dénonce le manque d'efficacité de la recherche publique française. Selon ce document de 200 pages encore confidentiel, révélé par *Le Monde* et qui devrait être rendu public d'ici quelques semaines, cette dernière n'a jusqu'ici cessé de perdre du terrain au plan international.

La valorisation, c'est-à-dire le transfert des travaux de recherche aux entreprises, fonctionne mal en France. Les lois successives sur l'innovation, appliquées depuis 1999, qui visaient notamment à encourager les partenariats entre laboratoires publics et les entre-

prises, n'ont pas donné de bons résultats puisque le volume des collaborations n'a pas progressé depuis 1992 et tend même à diminuer en valeur réelle, déplore le rapport.

La recherche publique française est trop peu encadrée

Ces contrats avec l'industrie sont très inégalement répartis : 10% des laboratoires signent 90% des contrats. Le CEA et les écoles d'ingénieurs concentrent ainsi 69% des contrats bien qu'ils ne totalisent que 40% des dépenses de recherche. Le CNRS et les universités, à l'inverse, n'engendrent que 24% des contrats pour 45% de la dépense. C'est l'organisation même de la recherche publique française que le rapport met en cause. Un mal connu depuis des décennies, mais auquel aucun gouvernement n'a osé jusqu'ici s'attaquer. Pour remédier enfin à cet

état de fait, dix propositions sont formulées par les rapporteurs dont plusieurs concernent la recherche partenariale. Ils recommandent, en premier lieu, de développer la recherche par projet qui affecte les fonds pour une durée déterminée et pour des projets sélectionnés en fonction de leur qualité. En effet, de trop nombreux travaux de recherche bénéficient, depuis de nombreuses années selon le rapport, d'un financement permanent. La recherche par projet est le dispositif qui a été choisi par l'Agence nationale de la recherche (ANR). « Ses moyens doivent être augmentés pour atteindre 25% de la dépense publique de recherche contre 10% actuellement », préconise le rapport.

Une autre proposition visant à accroître l'efficacité de la recherche publique française consisterait à mutualiser et professionnaliser les structures loca-

les de valorisation, actuellement pléthoriques et peu compétentes. Les auteurs du rapport conseillent ensuite de simplifier le financement des laboratoires de recherche publique. En effet, les unités mixtes de recherche dépendent actuellement de plusieurs organismes qui les financent et veulent avoir, chacun, leur part de redevance.

Ils proposent également d'intéresser financièrement les chercheurs et leurs laboratoires aux résultats de la valorisation, d'orienter les aides à la recherche vers les entreprises technologiques de taille moyenne, de soutenir les filiales d'entreprises françaises ou étrangères qui ont des laboratoires de recherche autonomes en France, d'augmenter les moyens alloués aux Cifre (Conventions industrielles de formation par la recherche) qui permettent à des thésards de faire leurs recherches au sein d'une entreprise, enfin, de systématiser le label Carnot qui permet aux laboratoires labellisés de recevoir un abondement proportionnel aux recettes dues aux contrats signés avec les entreprises. Reste à connaître la suite qui sera donnée à ce rapport...

JACQUES MAROUANI